



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LOIRE-ATLANTIQUE

SPFPL

DOCUMENTS A FOURNIR AU CDO EN CAS DE CREATION :

En projet (Le CDO transmet ces projets au CNO pour étude) :

- Statuts et, le cas échéant, règlement intérieur, et, le cas échéant, expédition ou copie de l'acte constitutif
- Note d'information (signée) listant les associés (mentionnant leur profession ou leur qualité) et désignant la ou les sociétés d'exercice libéral de chirurgiens-dentistes dont les parts sociales ou actions seront détenues par la SPFPL et précisant la répartition du capital qui résulte de ces participations pour chacune d'entre elles
- *Pour les associés non chirurgiens-dentistes, la preuve une attestation d'inscription auprès des instances ordinales dont ils relèvent ou d'un document équivalent.*
- Attestation /autorisation de domiciliation de la société ou bail ou projet de bail
- Tout élément nécessaire à la compréhension du dossier (*notamment projets d'actes d'intégration au sein de la société d'exercice et notamment le projet d'acte de cession*).

Après accord du Conseil national de l'Ordre :

- L'ensemble des documents cités au point précédent, dans leur forme définitive,
- Attestation du greffier du tribunal de commerce, constatant le dépôt au greffe de la demande et des pièces nécessaires à l'immatriculation ultérieure de la société au registre du commerce,

Après inscription de la SPFPL au Tableau de l'Ordre :

- KBIS
- Actes définitifs afférents à l'intégration de la SPFPL au sein de la société d'exercice

Démarches administratives à effectuer :

- *Publication d'un avis de constitution dans un journal d'annonces légales*
- *Déclaration au greffe du tribunal – registre du commerce et des sociétés*
- *Prévenir la CPAM, l'URSSAF*

[Une cotisation ordinale est due annuellement par la SPFPL](#)

Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Loire Atlantique
27, rue La Noue Bras de Fer – 3, mail du Front Populaire – 44200 NANTES
Tel. 02 40 29 40 02 - loire-atlantique@oncd.org

Accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30